

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le quatre septembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 août 2019

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BOUSSELET Isabelle, Mme GUILMARD Elisabeth, M. CAPS David, M. LECOQ Sylvain

Étaient excusés : M. LEON Marcel, Mme BOUSSELET Marie-Laure,

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2019

### 1. Mayenne Communauté

#### 1-1 Convention de partenariat pour le relais d'assistantes maternelles

Monsieur le Maire informe que la responsable du Relais d'Assistantes Maternelles de Mayenne Communauté (RAM) a demandé la mise à disposition de la salle des loisirs pour l'organisation des différentes animations qui se dérouleront sur la période du dernier trimestre de l'année 2019.

Il précise que la signature d'une convention est nécessaire et que le conseil municipal doit l'autoriser à signer cette dernière.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

-  Monsieur Le Maire à signer la convention liant Mayenne Communauté et la Commune de Charchigné.
-  Monsieur le Maire à en informer Mayenne Communauté.

#### 1-2 Finances - Solidarité exceptionnelle de Mayenne Communauté (2018-2019) - Fonds de concours de Mayenne Communauté attribué à la Commune de Charchigné

VU l'adoption du pacte financier, fiscal et solidaire adopté par le conseil communautaire le 23 novembre 2017 et par tous les conseils municipaux,

VU la volonté de mettre en œuvre, dès l'année 2018, une solidarité exceptionnelle à destination des 33 Communes en leur affectant, initialement par délibération du 17 mai 2018, une somme globale de 897 787 € issue de l'enveloppe libre de Mayenne Communauté allouée par le Département,

VU la nouvelle délibération du conseil communautaire du 20 septembre 2018 consécutive au seuil de 15 000 € par dossier imposé par le Département limitant ainsi le bénéfice d'une subvention du Département via Mayenne Communauté à 18 Communes,

VU la volonté de Mayenne Communauté de poursuivre son engagement initial d'apporter une solidarité à toutes les Communes y compris aux 15 dont la dotation est inférieure à 15 000 €, en se substituant au Département par le versement d'un fonds de concours à celles-ci,

Considérant que la Commune de Charchigné a réalisé les travaux de rechargement du chemin La Doitée en 2018,

Considérant que la Commune de Charchigné a fourni les justificatifs mentionnés à l'article 4 de la convention pour l'attribution du présent fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- ✚ Accepte un fonds de concours de 10 225 € de la part de Mayenne Communauté au titre des travaux de voirie en 2018, dans le cadre de la solidarité exceptionnelle de Mayenne Communauté 2018-2019.
- ✚ Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours entre Mayenne Communauté et la Commune de Charchigné.

## 2. Indemnités de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie a reçu la circulaire préfectorale relative aux indemnités de gardiennage des églises communales.

Le montant s'élève à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'église. Ce service est actuellement assuré par Mmes LEPLARD et RIOULT, résidant sur la commune. Monsieur le Maire propose de verser cette indemnité à Mmes LEPLARD et RIOULT au prorata du temps passé à l'entretien de l'église c'est-à-dire 50% pour Mme LEPLARD et 50% pour Mme RIOULT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de verser à Madame LEPLARD Monique une indemnité de 239.93 € pour l'année 2019 correspondant à 50% du montant de l'indemnité.
- ✚ De verser à Madame RIOULT Andréa une indemnité de 239.93 € pour l'année 2019 correspondant à 50% du montant de l'indemnité.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les mandats correspondants.

### 3. Indemnités de stage Julie COLOMBEL

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Julie COLOMBEL a réalisé un stage au centre de loisirs de CHARCHIGNE, dans le cadre de la validation de sa formation BAFA, pendant les vacances de juillet 2019. Il demande qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour sa motivation et l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 120 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Madame Julie COLOMBEL suite à sa motivation et l'aide apportée à l'encadrement des enfants.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes.

### 4. Vente pavillon locatif

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de M. DUCHENE Jean-Charles, locataire du 6 rue du parc. Il précise que celui-ci souhaite acquérir son logement et qu'il nous a fait une offre d'achat de 85 000 €, frais de notaire inclus.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le tableau récapitulatif des logements locatifs vendus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De proposer à M. DUCHENE la vente de son logement sis 6 rue du parc au prix de 85 000 € hors frais de notaire
- ✚ Charge Mr Le Maire et Mr Soulard afin de rencontrer Mr DUCHENE pour l'informer de cette décision.

## 5. Ressources Humaines

### 5-1 Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ere</sup> classe

*Annule et remplace la délibération du 10/07/2019*

Monsieur le Maire informe que la délibération créant l'emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 prise lors du précédent Conseil municipal doit être reprise au motif de son imprécision (temps hebdomadaire non précisé).

Mr Le Maire indique que Madame JOHAN Noémie, après avis de la Commission Administrative Paritaire du 14 juin 2019 et réussite à l'exam professionnel, a été inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de la promotion interne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✚ Créer l'emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 à 100% (35h hebdomadaires)
- ✚ Supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

### 5-2 embauche de CDD pendant les vacances d'octobre 2019

Madame MARTEL Sylvie, responsable de la commission enfance et jeunesse, informe les membres du conseil municipal qu'il sera nécessaire d'embaucher une personne à l'ASLH afin d'aider à l'animation pendant les vacances scolaires d'octobre.

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De créer un emploi d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, d'animateur à l'Accueil de Loisirs, **du 24 octobre au 31 octobre 2019** à raison de 35h hebdomadaires sachant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
- ✚ D'autoriser le paiement des heures supplémentaires éventuelles.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

## Prime de fin d'année 2019 personnel communal

Monsieur le Maire consulte le conseil municipal concernant la fixation du montant du complément indemnitaire annuel (CIA) des agents communaux. Cette prime fixée par arrêté du Maire remplace celle de fin d'année. Suite à la consultation des élus (es) municipaux il est décidé à l'unanimité d'annexer le CIA sur les montants proposés par le centre de gestion de la fonction publique de la Mayenne :

Soit 1 070.55 € Brut pour les agents CNRACL et 1 205.09 € bruts pour les agents IRCANTEC. Il est précisé que le montant du CIA sera proratisé sur le temps de travail du contrat de l'agent et que les montants susvisés correspondent à une prime pour un agent à 35h

## 6. Demande de DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) 2020

Monsieur le Maire informe que les dossiers de demande de DETR afin d'avoir une dotation d'équipement des territoires ruraux par les services de l'Etat, seront à déposer début décembre 2019.

Après avoir expliqué le fonctionnement de cette dotation Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir au projet qu'ils souhaitent inscrire lors de la prochaine réunion sachant qu'un seul dossier peut être déposé par commune et qu'il doit correspondre aux opérations prédéfinis par les services de l'état.

## 7. Compte rendu commissions et délibérations

### \* Affaires urbaines

- Monsieur le Maire présente un devis du syndicat Territoire Energie Mayenne concernant le remplacement des lampadaires obsolètes à vapeur de mercure rues du parc et des cytises. La commission décide de se réunir prochainement pour étudier ce dossier et affiner le devis proposé.

- Lotissement les chênes verts : Mr Soulard informe que les travaux ont commencé fin août et qu'une partie de la haie séparant le lotissement du vallon doré et le futur lotissement va être abattue. Il est précisé que les administrés intéressés par le bois de chauffage ou le surplus de remblai (s'il y en a) devront se faire connaître en Mairie avant le 30 septembre 2019

- Monsieur le Maire indique que la publicité concernant la recherche de repreneurs pour la Boulangerie a été effectuée : il informe qu'un dossier semble correspondre à ce que nous recherchons. Il invite les membres du conseil municipal à se joindre à une rencontre avec le couple postulant à la reprise de la boulangerie le mardi 10 septembre.

### \* Affaires rurales et agricoles

Mr BUSSON , responsable de la commission,

- indique que le broyage des bernés a été effectué début septembre. Il indique qu'une seconde coupe sera effectuée en octobre.
- présente un épandeur à sel de déneigement. Suite à cette présentation, il est décidé de le commander pour les services techniques (montant de 187.20 €)
- précise que la consultation concernant la réalisation d'enrobés aux deux pavillons locatifs neufs du vallon doré est actuellement en cours. M. BUSSON indique qu'il a reçu 3 offres respectivement de 7 376.50 € (EUROVIA), 8 607.60 € (ELB) et 9 073.45 € (CHAPRON). A la vue du montant des offres il est décidé de consulter une ou deux entreprises supplémentaires.
- reparle du renforcement de la chaussée route de la Doitée : Suite à la discussion, il est fixé une réunion le lundi 9 septembre à 20h sur site afin d'étudier le problème et choisir la solution la mieux adaptée (réfection de la tête de pont ou busage avec enrochement). Il est précisé que les remblais du terrassement du futur lotissement les chênes verts n'ont pas pu être utilisés comme évoqué lors du précédent conseil municipal car ces derniers n'étaient pas de qualité satisfaisante pour ce renforcement (présence de sable, peu de cailloux)

#### \*Affaires scolaires

Mme MARTEL, responsable de la commission,

- indique que le centre de loisirs a très bien fonctionné en juillet : bilan très positif
- précise que le faux plafond de l'ASLH est à refaire, celui-ci montre des traces de vétusté. La commission estime à environ 1200 € le changement de dalles et l'achat des plaques LED, le tout serait réalisé par l'employé communal. Le conseil municipal autorise la réalisation des travaux dans le cadre du budget estimé.
- informe que les jeunes qui ont participé au chantier argent de poche ont réalisé des traçages au sein de la cour de l'école.
- indique que la directrice de l'école a fait une demande de vidéoprojecteur pour l'établissement : Le montant serait de l'ordre de 299 € . Le conseil municipal valide cet achat.

## 8. Questions diverses

- 1) **Participation citoyenne** : un gendarme viendra présenter le concept de la participation citoyenne à l'assemblée délibérante. La participation citoyenne est une démarche partenariale et solidaire visant à compléter les actions de la gendarmerie notamment de la prévention et de la délinquance.
- 2) **Porte ouverte de l'usine de méthanisation** : Monsieur le Maire et M. LECOQ exposent qu'une porte ouverte va être organisée à l'usine de méthanisation à destination uniquement des habitants résidants sur la commune. La date et l'organisation de cette porte ouverte restent encore à définir. Celle-ci aura lieu probablement vers la fin de

l'année 2019. Une commission est formée afin d'organiser l'évènement. Elle est composée de Mesdames MARTEL et BOUSSELET Isabelle, Messieurs JEUSSE, LECOQ et SOULARD. Les administrés recevront à leur domicile une invitation leur précisant les modalités de la visite. Cette visite se fera sur inscription.

- 3) **Modification des horaires de la Mairie** : en raison de l'aménagement des heures de travail du secrétariat à compter du 16 septembre 2019 les horaires de la mairie seront les suivants :

Lundi / mardi/jeudi : 10h-12h - 14h30-17h30

*Mercredi : fermée*

Vendredi : 10h-12h - 14h30-16h30

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le 08 Octobre 2019 à 20h30**

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

M. BUSSON Roger	Mme BOUSSELET Nadine	Mme MARTEL Sylvie
M. SOULARD Alain	M. PLET Olivier	M. SALLARD Claude
Mme BOISNARD Michelle	Mme BOUSSELET Isabelle	Mme GUILMARD Elisabeth
M CAPS David	M. LECOQ Sylvain	